



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

Du 25 mars 2016

Etat de présence

L'an deux mille seize, le vingt-cinq du mois de mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cellieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de son Maire : Monsieur Alain VERCHERAND

Etaient présents : Mesdames et Messieurs VERCHERAND Alain, Maire de la Commune, BESSON-FAYOLLE Corinne, DAMIZET Ludovic, BONJOUR Gérard, REY André, *Adjoints au maire*, Monsieur TARDIEU Marc, *Conseiller municipal délégué*, MM. BOULAT Françoise, CUISNIER Brigitte, CHARDON Christiane, FRANCIA Muriel, GRANOTTIER Jean-Yves, JACOB Aline, MARAS Louis, PEREZ Francis, PEYRATOU Valérie, THIVILLIER Joël, *conseillers municipaux*.

Absents excusés : Madame Nathalie GOY et Monsieur Daniel SOUBEYRAND.

Date de la convocation : 16 mars 2016

Secrétaire de séance : M. DAMIZET Ludovic

Pouvoirs : Monsieur SOUBEYRAND donne pouvoir à Monsieur BONJOUR

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion précédente, qui est approuvé à l'unanimité. Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

1. Approbation des comptes administratifs, comptes de gestion 2015, budgets Commune et Bâtiment commercial
2. Affectation des résultats de fonctionnement

Gérard BONJOUR, adjoint aux Finances, présente les résultats de l'exercice 2015, qui sont conformes au compte de gestion dressé par le percepteur :

Budget bâtiment commercial

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015

- Dépenses de l'exercice : 9 842.22 €
- Recettes de l'exercice : 34 412.44 €
- Résultat de l'exercice : 24 570.22 €
- Excédent de fonctionnement 2014 reporté : 6 663.68 €
- **Résultat définitif de fonctionnement 2015 : 31 233.90 €**

**RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2015**

- Dépenses de l'exercice : 33 138.80 €
- Recettes de l'exercice : 3 142.36 €
- Résultat de l'exercice : - 29 996.44 €
- Excédent d'investissement 2014 reporté : 11 486.17 €
- **Résultat définitif d'investissement 2015 : - 18 510.27 €**

Affectation du résultat de fonctionnement 2015 : à l'unanimité, il est décidé de virer la somme de 31 233 € en section investissement.

Budget Commune**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015**

- Dépenses de l'exercice : 958 026.04 €
- Recettes de l'exercice : 1 205 480.02 €
- Résultat de l'exercice : 247 453.98 €
- Excédent de fonctionnement 2014 reporté : 127 620.97 €
- **Résultat définitif de fonctionnement 2015 : 375 074.95 €**

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2015

- Dépenses de l'exercice : 628 991.35 €
- Recettes de l'exercice : 461 621.77 €
- Résultat de l'exercice : - 167 369.58 €
- Déficit d'investissement 2014 reporté : 74.93 €
- **Résultat d'investissement 2015 : - 167 444.51 €**

Reprise des restes à réaliser :

- Dépenses : 180 154 €
- Recettes : 164 329
- Résultat des restes à réaliser : - 15 825 €
- **Résultat définitif d'investissement 2015 : - 183 269.51 €**

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, il est procédé à l'approbation des comptes administratifs ci-dessus, à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement 2015 : à l'unanimité, il est décidé de virer la somme de 373 270 € en section investissement et de conserver 1 805 € en section fonctionnement.

3. Vote des taux de contributions directes

Monsieur le Maire rappelle le souhait des élus de ce mandat de ne pas augmenter l'imposition des ménages. Il précise les taux actuels :

- Taxe d'habitation : 12.95 %
- Taxe foncier bâti : 16.95 %
- Taxe foncier non bâti : 55.88 %



Gérard BONJOUR indique qu'il résulte des états de notification des taux une augmentation des bases de 3 %, venant compenser partiellement la baisse des dotations de l'Etat.

Approbation à l'unanimité des taux constants ci-dessus.

4. Vote de l'indemnité de conseil du trésorier

Il est proposé de reconduire cette indemnité au taux de 100 %. Pour information, en 2015, elle s'élevait à 467.67 €.

Approbation à l'unanimité.

5. Vote des budgets primitifs 2016, budgets Commune et Bâtiment commercial

Budget bâtiment commercial

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre à 22 834 €

En section investissement, le budget s'équilibre à 135 969 €

Budget Commune

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre à 1 186 446 €

En section investissement, le budget s'équilibre à 1 047 354 €

Approbation à l'unanimité.

6. Approbation d'une ligne de trésorerie ou prêt relais de 150 000 €

Gérard BONJOUR explique la nécessité de souscrire un prêt relais sur deux ans, dans l'attente des différentes subventions, notamment pour les marchés de construction de deux salles périscolaires et salle intergénérationnelle Marcel Villard.

Après consultation des différents organismes, la proposition du Crédit agricole est la plus intéressante :

- Montant de l'emprunt : 150 000 €
- Durée : 24 mois
- Taux d'intérêt annuel fixe : 0.90 %
- Durée du différé d'amortissement : 21 mois
- Frais de dossier : 150 €. Ces derniers seront réglés en une seule fois et déduits du montant du crédit dès la mise à disposition des fonds
- Remboursement des intérêts : trimestriel
- Nombre d'échéances : 8 / Jour d'échéance retenu : le 15
- Montant des échéances : 7 échéances de 337.50 €
- La mise à disposition des fonds pourra être effectuée en une ou plusieurs fois, avant le 5 juillet 2017



**Le Conseil municipal, après avis favorable de la Commission des Finances,
à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt tel que défini ci-dessus, auprès de la Caisse de crédit agricole Loire Haute-Loire,
- **DIT** que le présent prêt est inscrit au budget primitif 2016 de la Commune.

7. Délégations de représentation de Mr Marc TARDIEU, suite à la démission de Madame Eliane BUSSON pour convenance personnelle

Monsieur le Maire rappelle la démission de Madame Eliane BUSSON, cette dernière ayant quitté la Commune.

Monsieur Marc TARDIEU a été élu conseiller délégué au précédent conseil et a repris les délégations suivantes : ressources humaines, éducation, cantine, périscolaire, vie associative, culture et patrimoine culturel.

De même, Monsieur le Maire propose le remplacement de Madame BUSSON par Monsieur TARDIEU pour les délégations suivantes :

- Syndicat Intercommunal du Pays du Gier (SIPG) : délégué titulaire : vote à bulletin secret et à l'unanimité en faveur de Monsieur TARDIEU
- Comité national d'action sociale (CNAS)
- Commissions communales : commission école et restauration scolaire ; commission médiathèque ; représentant de l'association « Maison pour tous ».

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** ces délégations accordées à monsieur Marc TARDIEU, telles que définies ci-dessus.

8. Subventions aux associations et subventions exceptionnelles

- Sur proposition de la Commission des Finances,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les subventions ci-dessous :



Volley Club	150 €
Amicale Sapeurs-Pompiers	215 €
Anciens combattants	130 €
Défense	200 €
Comité des fêtes	400 €
Dictée en fête	110 €
Jeunesse sportive	1 650 €
Maison pour Tous (dont ½ poste MJC)	6 800 €
Prévention routière	75 €
Karaté club	210 €
Sou des écoles	3 200 €
USEP St Chamond	90 €
ADMR	250 €
Sou des écoles (remboursement billets trains « écoles fleuries »)	267 €

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget, chapitre 65

9. Plan de désherbage : demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau, via Saint-Etienne Métropole

Monsieur le Maire explique que le bassin versant du Gier est soumis à des pressions fortes concernant les produits phytosanitaires. Il est identifié comme prioritaire par le SDAGE Rhône, Méditerranée, Corse sur cette thématique (réduction des surfaces désherbées chimiquement et l'utilisation de techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles).

Dans le cadre du contrat de rivières, des actions sont menées pour limiter les pollutions par les produits phytosanitaires.

Dans ce contexte et de par son adhésion à la charte régionale d'Entretien des Espaces Publics « OBJECTIF ZERO PESTICIDE DANS NOS VILLES ET VILLAGES », la Commune de Cellieu met en œuvre un programme de diminution de l'usage des produits phytosanitaires sur son territoire communal.

A ce titre, et en premier lieu, la réalisation d'un Plan de Désherbage Communal est nécessaire. Une consultation a donc été lancée et le montant prévisionnel de la prestation s'élève à 5 905 €. Une aide à hauteur de 80% peut être demandée aux partenaires financiers du contrat de rivière.

Où cet exposé,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** une aide financière de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, de la Région Rhône Alpes et du Conseil Général de la Loire pour la réalisation du projet objet de la présente demande,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir dans ce cadre.



10. Acquisition d'un lave-vaisselle salle Favière et demande de subvention

Ludovic DAMIZET fait part de l'intervention du centre de gestion de la Loire et plus particulièrement du service de médecine préventive pour un agent intervenant au restaurant scolaire et dont les problèmes de dos récurrents, en partie liés à son travail, doivent être pris en considération.

Après inspection du poste de travail, il est préconisé le changement du lave-vaisselle : frontal et plan de travail à niveau afin de ne pas causer d'efforts supplémentaires lors du chargement et déchargement de la vaisselle. Cette modification du poste de travail peut être financée à hauteur de 80 %.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** l'acquisition d'un nouveau lave-vaisselle et indique que cet achat est prévu au budget 2016,
- **SOLLICITE** une subvention auprès du centre de gestion de la Loire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir.

11. Construction de la salle Marcel Villard : demande de subvention complémentaire dans le cadre de l'enveloppe cantonale

Monsieur le Maire rappelle les travaux de construction d'une salle intergénérationnelle Marcel Villard, à l'occasion de la réalisation par Loire Habitat de 12 logements adaptés aux personnes âgées.

Il précise que des subventions ont été sollicitées : DETR d'une part, fonds de concours auprès de Saint-Etienne Métropole et dans le cadre de la réserve parlementaire.

Il indique enfin qu'une subvention complémentaire peut être demandée au Conseiller départemental, au titre de l'enveloppe cantonale d'aide de solidarité des communes rurales.

Ainsi, le plan de financement pourrait être le suivant :

Montant des travaux HT : 180 000 €

- Demande de DETR : 72 000 €
- Demande de fonds de concours SEM : 50 000 €
- Réserve parlementaire (attribuée) : 10 000 €
- Conseil départemental : 7 000 €
- Prélèvement sur fonds propres : 41 000 €

La réception des travaux est prévue pour le début d'année 2017, les entreprises ayant été choisies.

Oùï cet exposé,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** une aide financière dans le cadre de l'enveloppe cantonale de solidarité du Conseil départemental de la Loire pour la réalisation du projet objet de la présente demande,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir dans ce cadre.



12. Affaires diverses

Encaissement des chèques pour la formation Premiers Secours : Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal qu'il y a lieu d'encaisser les participations financières des cellieutaires ayant répondu présents à l'initiative de la municipalité.

Ludovic DAMIZET explique que cette dernière a initié, à destination des salariés de la commune, mais aussi des associations et de la population, une formation Premiers Secours, organisée par les sapeurs-pompiers de Grand-Croix.

4 journées ont été organisées. La Commune réglant la totalité au prestataire, il convient de procéder à l'encaissement des chèques parvenus en Mairie.

Oùï cet exposé,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** d'encaisser la somme de 825 € relative au montant total des participations à la formation PSC1,
- **DIT** que la recette correspondante sera encaissée sur le compte 758 du budget principal 2016 de la commune.

Déplacement des panneaux d'agglomération : Monsieur le Maire indique, que, par mesures de sécurité et par arrêté municipal, il a l'intention de déplacer les panneaux d'agglomération comme suit :

- La limite de l'agglomération de CELLIEU sur la **RD 37**, partant de Salcigneux et menant au village, est déplacée et fixée à partir du n° 727 de la route de l'Aqueduc, soit à 727 mètres du début de la voie.
- Une limite de l'agglomération de CELLIEU est créée sur Mulet, **RD 106**, en montant de Grand-Croix. Elle est fixée à partir de l'intersection de la route des Charnières, pour se terminer à hauteur du n° 1 556 de la route de Grand-Croix.

Il souhaite cependant avoir l'aval du conseil municipal. Ce dernier, après explications, approuve les modalités ci-dessus.

Adhésion à la solution dématérialisée des marchés publics avec le Département :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a adhéré à l'offre d'accompagnement proposée par le Département de la Loire concernant la mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

La convention de partenariat étant arrivée à échéance, le Département nous invite à renouveler notre adhésion, pour une durée de cinq ans, à titre gracieux.

Approbation à l'unanimité



Motions :

1. **Fermeture de la perception de Rive de Gier** : le conseil municipal s'oppose à la fermeture programmée de la perception de Rive de Gier par 12 Voix CONTRE la fermeture de l'agence, 3 abstentions, 2 voix POUR.
2. **Déploiement de la fibre optique** : à l'unanimité, les membres du Conseil municipal se prononcent en faveur du déploiement de la fibre optique au Pays du Gier et sollicite Saint-Etienne Métropole et Orange pour la mise en place du très haut débit numérique, afin d'avoir la même qualité d'accès que les villes de la vallée.

Indemnité de mission des Préfectures, grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe :

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'allouer une indemnité pour ce grade, en raison des responsabilités exercées au niveau de la voirie et des charges de travail multiples exercées par l'agent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.